

Cachez ces corps que nous ne saurions voir !

Heureux hasard que le retour au premier plan de l'actualité du sport au féminin. Après le jugement de Lille sur la virginité, c'est bien toujours le corps des femmes qui fait polémique.

Ainsi, à propos du tournoi intermosquées exclusivement réservé aux femmes – et finalement annulé – Khalil Merroun, fondateur de la mosquée d'Evry-Courcouronnes déclare à Céline Carez du journal le Parisien : « On donne trop d'importance à ces sujets(...) C'est bien que les femmes musulmanes fassent du sport. En revanche, si on ne voit rien de leur corps et si elles jouent correctement habillées, en survêtement, je suis en faveur de la mixité ». Tout est dit. La mixité sous condition. Le sport des femmes sous condition. Telles sont les règles.

Cette fois-ci, nous avons su réagir à temps et nous avons refusé « ces » règles.

Mais cette victoire a ses limites. Ce qui a fait l'unanimité contre le projet de tournoi intermosquées c'est sans doute que les hommes auraient été exclus d'un lieu public. La ségrégation était évidente. Imaginons maintenant que les promoteurs du projet aient été plus subtils, que les hommes aient été admis au spectacle mais que les femmes aient porté des survêtements, des foulards bien noués, comme l'aurait souhaité Khalil Merroun, ou plus simplement un couvre-chef affiché comme un signe de la différence religieuse et de la volonté de respectabilité des joueuses, aurions-nous eu la même unanimité ?

Qui aurait réagi ? Nous aurions été dans le symbole. Un symbole qui tout de même constitue à la fois un handicap et un signe de division dans un endroit qui est censé rassembler et où seules des règles vestimentaires devant favoriser la discipline sportive pratiquée ont leur place. Mais voilà, pour

les femmes musulmanes, c'est différent.

Témoin, ce qui se passe dans le cadre des Jeux Olympiques et que Riposte Laïque dénonce avec vigueur en cette année Olympique. Le scandale est double et ce sont les femmes qui en sont les victimes. D'abord il se pose en termes d'exclusion. En effet, les femmes des délégations de 9 pays sont exclues. Il s'agit de 6 pays islamistes et de trois pays envoyant de minuscules délégations.

Le scandale des Jeux Olympiques c'est aussi le non respect de la neutralité politique et religieuse sur les sites Olympiques. Ainsi, depuis les Jeux d'Atlanta des sportives voilées appartenant aux délégations d'Iran, d'Egypte(et peut-être d'autres) ont obtenu l'autorisation d'arborer ce signe politico-religieux.

Or voilà que le jour même où Le Parisien rebondissait sur l'affaire de Vigneux, un journal suisse « Le Temps », sortait, sous la plume de Caroline Stevan, un éditorial, doublé d'un article très bien documenté, intitulé « Fichu foulard islamique ». D'emblée, elle pose les questions qui dérangent. Comment les responsables sportifs réussissent-ils à concilier le respect des termes des règlements sportifs et de la Charte Olympique avec le port du foulard islamique ?

Les réponses sont embarrassées, hypocrites voire fumeuses. Du genre « Le code du sport fixe ce que porte le joueur, non ce qu'il ne doit pas arborer, à l'exception de bijoux ou d'accessoires dangereux » (dixit la Fédération française de football, la FIFA ou la fédération internationale de volleyball) ou du genre ergoteur qui cite un cas particulier « il ne s'agit pas d'un foulard islamique »...En résumé « ce n'est pas que c'est autorisé, c'est que ce n'est pas interdit » (dixit l'entraîneur d'une équipe féminine !).

Quant à la porte parole du CIO, elle précise d'abord que seule une iranienne a fait une demande de port de voile dans les enceintes olympiques. Et d'ajouter, pour expliquer le profil bas adopté par le CIO dans ces affaires : « nous avons estimé que les motivations de cette iranienne n'avaient rien à voir avec de la propagande ». Naturellement cette réponse fait

l'impasse sur les termes précis de la Charte Olympique qui interdit à la fois toute « propagande politique ou religieuse » mais aussi toute « manifestation » de ce type...

Elle fait l'impasse aussi sur la déclaration du président du CIO en avril dernier, devant la conférence des Comités Nationaux Olympiques à Pékin, arguant des termes de la Charte Olympique cités plus haut, c'est-à-dire l'« interdiction de toute manifestation politique ou religieuse sur les sites olympiques », pour prendre position contre le projet des athlètes français de porter un badge sur lequel aurait été inscrite une simple citation de la Charte Olympique « pour un monde meilleur ». La porte parole du CIO tient, à ce propos, à souligner la différence entre la demande des athlètes français et celle de l'iranienne : « Les Hexagonaux n'ont pas posé comme condition de porter le fameux badge. La sportive iranienne, championne de taekwondo, elle, ne viendra pas si elle ne peut se couvrir du foulard ».

Et c'est ainsi que la porte parole du CIO révèle le véritable chantage et le choix de lâcheté fait par le CIO « selon le CIO, note la journaliste, mieux vaut donc une femme voilée qu'une femme absente ».

Ce qui est grave, c'est que, à Montréal, lors d'un symposium sur le rôle du sport comme outil de résistance des femmes musulmanes (28 mars 2008, « The Role of Sport in Resisting, Accomodating and Remaking Muslim Women », Concordia University, Montréal) des arguments semblables ont été développés. Ainsi la sociologue Homa Hoodfar a déclaré « quand des jeunes femmes portent le hijab alors qu'elles jouent au football, elles mettent en avant leur identité musulmane mais elles s'opposent aussi à la tradition qui voit d'un mauvais œil les femmes faisant du sport ».

Quelle erreur d'analyse ! Si on peut admettre que des femmes vivant sous la dictature des mollahs ne puissent trouver d'autre voie de survie que celle-là telle ne saurait être notre position, ni celle des instances sportives car ce serait :

– La porte ouverte à toutes les dérives de type politiques ou

religieuses (port de signes distinctifs qui séparent des « autres » au lieu d'unir),

– La porte ouverte à toutes sortes de pressions dont seraient victimes les sportives des pays de religion majoritairement musulmane qui résistent encore au diktat des extrémistes (Algérie, Tunisie, Maroc, etc) et qui ont produit des athlètes médaillées d'or (la marocaine Nawal El Moutawakel, l'algérienne Hassiba Boulmerka,...).

– L'exclusion de fait des sportives de disciplines incompatibles avec le port du voile.

Il nous faut garder les yeux ouverts pour Pékin.

Annie Sugier